# **Conditions Générales de Vente**

## 1. APPLICATION

- 1.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées entre un particulier et JM SERVICES Plus.
- 1.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que JM SEVICES Plus n'aurait pas expressément acceptées par écrit.
- 1.3. JM SERVICES Plus pourra modifier les présentes conditions générales de ventes à tout moment, sous réserve de les communiquer à l'ensemble de sa clientèle ou de les faire apparaître sur le site web www.jmservicesplus.fr.Le client est censé en avoir pris conscience, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

## 2. OFFRE ET COMMANDE

- 2.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de JM SERVICES Plus, le délai de validité de nos offres est de deux mois.
- 2.2. Toute commande est considérée comme valide lorsque le client donne son accord par mail ou par courrier sur une offre écrite de JM SERVICES Plus (bon pour accord).
- 2.3 En cas de travaux supplémentaires, il sera établi un bon de commande supplémentaire signé par le client et la facture correspondante à l'ensemble de la prestation sera communiquée dans les meilleurs délais.

## 3. DEFINITION DE LA PRESTATION – DUREE DE LA PRESTATION

- 3.1. La prestation est décrite dans le devis.
- 3.2. La prestation est exécutée avec les moyens et le personnel du choix de JM SERVICES Plus.

#### 4. MODALITES D'EXECUTION

Le Client devra mettre à disposition de JM SERVICES Plus dans les locaux où s'exécute la prestation, l'ensemble du matériel et des produits nécessaires à la réalisation de la prestation, hormis pour le bricolage et le jardinage où tout est fourni par JM SERVICES Plus. Il est précisé que les consommations d'eau et d'électricité sont fournies gratuitement par Le Client pour l'exécution de la prestation, les alimentations devant être conformes.

#### 5. PRIX

- 5.1. Les prix de JM SERVICES PLUS sont libellés en euros, et payable hors taxe « TVA non applicable article 293 B du CGI ».
- 5.2. Les prix de JM SERVICES Plus ne visent que la fourniture de prestations de services conformes à ses statuts, à savoir le nettoyage, l'entretien et le petit bricolage, le jardinage, l'aide à la personne.
- 5.3 Les frais liés aux matériels et produits d'entretien restent à la charge du client.
- 5.4 Les frais de déplacements éventuels de l'intervenant pendant sa prestation pour se rendre sur le lieu d'intervention de par sa situation éloignée du lieu d'intervention seront facturés au tarif en vigueur. Les prix des prestations et frais de transport peuvent évoluer à tout moment notamment de par la législation sociale et fiscale JM SERVICES + informera le client de toute augmentation de tarif dès sa prise de connaissance.
- 5.5. Tarifs applicables: les tarifs mentionnés dans les devis de JM SERVICES Plus sont les seuls applicables.

#### 6. PAIEMENT

- 6.1. Les prestations sont payables immédiatement à la présentation de la facture, dans la devise de facturation, à l'ordre de JM SERVICES PLUS. Le règlement peut être effectué en espèces, par chèque, virement bancaire, par CESU préfinancé.
- 6.2. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit ou mail, à JM SERVICES Plus, huit jours calendrier après sa réception. A défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.
- 6.3. En cas de cessation du contrat pour quelque cause que ce soit, toutes les sommes deviennent immédiatement exigibles à la date de cessation dudit contrat. En outre, en cas d'action de JM SERVICES Plus pour le recouvrement des sommes qui lui seraient dues, tous les frais et honoraires inhérents à cette procédure seront de plein droit à la charge du Client sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

#### 7. DELAIS D'EXECUTION

- 7.1 JM SERVICES Plus s'engage à respecter les délais prévus dans ses contrats. Chacune des parties s'engage à faire connaître à l'autre dès qu'il en a connaissance les éléments susceptibles de modifier sensiblement la teneur de la prestation et en particulier, sa durée.
- 7.2. Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par JM SERVICES Plus.
- 7.3. Toute prestation s'exécutera entre 9h et 19h. Toute intervention a une durée minimale de 1h et une durée maximale de 2 h. Les prestations sont forfaitaires ; forfait 1h et forfait 2h.
- 7.4. Le client s'engage à communiquer minimum 48h avant tout évènement susceptible d'interrompre une prestation programmée. En cas de non-respect de ces délais, la prestation ne pourra être annulée et sera due.

#### 8. GARANTIES - ASSURANCES

- 8.1. Le client confirme que le matériel utilisé ou fourni à JM SERVICES Plus pour utilisation n'est pas illégal et ne viole en aucune facon les droits de tierces parties.
- 8.2. JM SERVICES Plus apportera la preuve qu'elle est régulièrement assurée pour la réparation des dommages dont elle pourrait être civilement responsable du fait de l'intervention de son personnel, en précisant le montant de ses garanties. Il est toutefois précisé que tout dommage que pourrait subir Le Client de ce fait devra être signalé au Client dans un délai de 24 heures à compter de la réalisation, faute de quoi ce dernier s'interdit de rechercher en quoi que ce soit la responsabilité réelle ou prétendue de JM SERVICES Plus. Le Client s'engage tant en son nom que pour celui de ses assureurs à renoncer à tout recours à l'encontre de JM SERVICES Plus au-delà des garanties fixées par l'attestation d'assurance délivrée par la compagnie.
- 8.3. JM SERVICES Plus ne peut en aucune façon être tenue pour responsable des dommages qui auraient pour cause, même partielle, la défectuosité de la chose du Client, de ses installations ou qui résulteraient d'un fait imputable en tout ou partie à son personnel, étant en outre rappelé que JM SERVICES Plus ne peut être rendue responsable de l'enlèvement par erreur d'objets ou papiers se trouvant dans des récipients dont le contenu est apparemment destiné à être jeté.

## 9. LIMITATION DES RESPONSABILITES

- 9.1. Lorsque la prestation de services est terminée, JM SERVICES Plus n'assume plus aucunes responsabilités que celles prévues aux termes du contrat. En conséquence, JM SERVICES Plus n'est tenu à aucuns dommages et pour des dégâts encourus par le client à la suite de modifications apportées à la prestation de services par le client ou n'importe qui en dehors du personnel de JM SERVICES Plus.
- 9.2. En cas de non-exécution des prestations programmées du fait du Client (accès aux locaux impossible, annulation hors délais, absence de matériel ou matériel non conforme...), celles-ci seront facturées intégralement.
- 9.3. En cas de non-exécution du fait de JM SERVICES Plus pour cas de force majeure, le contrat pourra être suspendu sans qu'aucune des parties ne puisse demander le versement d'indemnités compensatrices ou de paiement. Ceci étant, en cas de survenance d'un tel événement, les parties peuvent se rapprocher pour éventuellement tenter de faire en sorte que soit assuré, malgré la situation ainsi crée, tout ou partie du travail commandé, mais dans ce cas le coût supplémentaire de ces travaux est à la charge exclusive du Client.

# 10. CONFIDENTIALITE

Tant le client que JM SERVICES Plus s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles qu'ils seraient amenés à connaître lors du déroulement de la prestation.

# 11. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles de JM SERVICES Plus avec le client sont régies par le droit français. En cas de litige, celui-ci pourra être soumis devant le tribunal compétent dans le ressort duquel se trouve le siège du demandeur.

# 12. ATTESTATION FISCALE

JM SERVICES Plus s'engage à adresser à chacun de ses clients avant le 31 janvier une attestation fiscale annuelle indiquant les prestations fournies au cours de l'année écoulée.